



COMITE SYNDICAL  
JEUDI 28 JUIN 2001  
CONSEIL GENERAL  
SALLE 25  
18H00

**PRESENTS :**

- Monsieur Jean THAON, Vice-Président du CG, Maire de Lantosque.
- Monsieur Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore.
- Monsieur Paul CUTURELLO, Conseiller Général.
- Monsieur Christian ESTROSI, 1er Vice-Président du Conseil Général,
- Monsieur Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de St-Martin.
- Monsieur Alain FRERE, Conseiller Général, Maire de Tourrette-levens.
- Professeur René GILLY, Vice-Président du CG, Maire de La Tour.
- Monsieur René REGHEZZA, Conseiller Général, Maire de Roquebillière.
- Monsieur Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers.
- Monsieur Georges BARBIER, Adjoint au Maire de Péone-Valberg.
- Madame Yveline CORDONNIER, Conseillère Municipale de Puget-Théniers.
- Madame Bernadette FORESTIER, Conseillère Municipale de Tende.
- Madame Danièle GASTALDI, Adjoint au Maire de Vadeblore.
- Monsieur Eric GILI, Conseiller Municipal de Saint-Martin-Vésubie.
- Monsieur Edgard MALAUSSENA, Maire de Villars-sur-Var.
- Monsieur Jean-Marie MALLET, Conseiller Municipal d'Isola.
- Monsieur Joseph OTTO, Adjoint au Maire de Lantosque.
- Monsieur Jean PASCAL, Conseiller Municipal de St-Etienne-de-Tinée.
- Monsieur Roger PELLETIER, Adjoint au Maire de St-Sauveur-sur-Tinée.
- Madame Claude RENAUDO, Conseillère Municipale de Carros.
- Madame Nina ROUANET, Conseillère Municipale de Roquestéron-Puget.
- Madame Francine SOMARIA, Adjoint au Maire de Gilette.
- Monsieur Michel GUENOT, Conseiller Municipal de Gilette.
- Madame Martine STEFANI, Adjointe au Maire de Clans.

**REPRESENTES :**

- Maître José BALARELLO, Conseiller Général, Sénateur-Maire de Tende.
- Monsieur Pierre FOUQUES, Conseiller Général.
- Monsieur Charles GINESY, Président du CG, Sénateur-Maire de Péone.
- Madame Colette GIUDICELLI, Conseiller Général.
- Monsieur Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel.
- Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général.
- Monsieur Gilbert MARY, Conseiller Général, Maire de Breil-sur-Roya.
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de Bouyon.



Avenue Paul-Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE  
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CESAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / STSAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

## **REPRESENTES (suite) :**

- Monsieur Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette.
- Monsieur Robert VIAL, Conseiller Général.
- Monsieur Auguste VEROLA, Conseiller Général.
- Madame Marie-Lou ALLAVENA, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya.
- Monsieur Lucien CARLES, Conseiller Municipal de St-Etienne-de-Tinée.
- Madame Michèle PECQUEUR, Conseillère Municipale de St Vallier/Thiey.
- Monsieur Jean-Yves RAMI, Maire d'ISOLA.
- Madame Simone RAYBAUD, Conseillère Municipale de St-Cézaire/Siagne.

## **ABSENTS :**

- Monsieur Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon.
- Madame Claudine LAURIERE, Conseiller Général.
- Monsieur Eric PAUGET, Conseiller Général.
- Madame Michèle TABAROT, Conseiller Général, Maire du Cannet.
- Monsieur Jacques VICTOR, Conseiller Général.
- Monsieur Jean-Marc BONNET, Conseiller Municipal de Sospel.
- Monsieur Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules.
- Madame Aline GIRAUD, Conseillère Municipale de Guillaumes,
- Monsieur Pierre-Jean MARICIC, Conseiller Municipal d'Andon.
- Monsieur Charles PLENT, Conseiller Municipal de Roquebillière.

## **ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :**

- Madame LEGENDRE, Directeur Général Adjoint du Conseil Général,
- Madame VAUDOUR, Directrice du Service Culturel du Conseil Général,
- M. JANIN, Adjoint au Payeur Départemental.
- M. BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique,
- M. VANDAMME, Directeur Adjoint de l'E.D.M.A.M.,
- Mme OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'E.D.M.A.M.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **INTRODUCTION**

- 1/ **ELECTION DU PRESIDENT et du BUREAU**
- 2/ **COMPTE DE GESTION 2000 DU COMPTABLE**
- 3/ **COMPTE ADMINISTRATIF 2000**
- 4/ **INDEMNITE DE CONSEIL DU PAYEUR DEPARTEMENTAL**
- 5/ **QUESTIONS ORALES (à transmettre par écrit au Secrétariat de l'Ecole Départementale de Musique)**
- 6/ **QUESTIONS DIVERSES**
  - Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre
  - Inspection de contrôle de l'Ecole Départementale de Musique
  - Manifestations musicales 2000-2001
  - Résultats des examens de fin de cycle 2001
  - Préparation de la rentrée scolaire 2001/2002
  - Stage Musique et Nature
  - Subventions Europe
  - Festival du Mercantour

M. Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, ouvre la séance à 18H30 en remerciant les membres présents et commence à dresser un bilan d'activités des cinq dernières années sur l'Ecole Départementale.

Pour les nouveaux membres du Comité Syndical, M. THAON rappelle que l'Ecole Départementale de Musique a été créée en 1984 sous l'initiative du Conseil Général et des communes concernées.

Aujourd'hui, 22 communes adhèrent au fonctionnement du Syndicat pour le haut et moyen pays. Ces communes, éloignées de la bande côtière, peuvent bénéficier d'un enseignement musical de qualité par des professeurs enseignant à des élèves, enfants et adultes.

Sur le plan financier entre 1996 et 2000 : les recettes de fonctionnement s'élevaient en 1996 à 6M7, 7M3 en 2000, soit une augmentation de 9.65 %. La participation du Conseil Général s'élevait en 1996 à 4M5, 4M8 en 2000, soit une augmentation de 6.57 %. C'est la participation la plus importante au sein de l'Ecole de Musique. La participation des communes s'élevait à 840 000 F en 1996, 1M2 en 2000 soit une augmentation de 33 %. On constate une augmentation importante subie en 1997 mais depuis à la demande des élus, il n'y a plus eu d'augmentation. La participation des élèves est de 860 096 F, 792 000 F en 2000. Elle est à la baisse et fluctue en fonction du nombre d'élèves inscrits.

Nous pouvons dire que le Conseil Général participe d'une façon très importante depuis le début et M. THAON tient à remercier le Président du Conseil Général et les services administratifs du Conseil Général représentés par Mme LEGENDRE, Mme VAUDOUR et M. SAMBUCCHI qui ont toujours voté cette dépense sans aucune discussion.

Les dépenses de fonctionnement : les charges générales 6M5 en 1996, 6M9 en 2000, soit une dépense de plus de 25 % (les salaires représentent 5M9).

Ces chiffres font apparaître une grande rigueur de gestion et M. THAON certifie que ces dépenses ont été très bien maîtrisées.

Ceci nous amène aujourd'hui à avoir un excédent de fonctionnement qui est indispensable pour l'Ecole car les subventions ne sont pas toujours versées à des dates bien précises et l'on risque d'avoir des problèmes de trésorerie mais également pour palier aux réclamations concernant l'affaire DUBREUIL, Directeur Adjoint.

Au niveau des élèves, on constate que le nombre d'élèves suit le nombre d'enseignants, une stabilité au niveau des élèves cursus mais par contre, une perte d'activités de groupe (chorale...) et un effectif en baisse dans le haut secteur du pays de Grasse (Saint Auban, Coursegoules), population en régression.

Au niveau des enseignants, ils sont pour la plupart titulaires de la Fonction Publique Territoriale. Ils donnent entière satisfaction de part leur qualité d'enseignement et participent activement aux concerts et auditions d'élèves. Ils ont acquis cette année scolaire certains avantages :

\* paiement des frais d'autoroute pour le personnel enseignant dans la Roya-Bévéra et dans le pays Grassois,

\* mise en place d'un régime indemnitaire : l'indemnité de suivi et orientation des élèves (à 50 %).

Les enseignants ont créé cette année un syndicat du personnel enseignant et ils ont été reçus par le Directeur afin de discuter sur un certain nombre de domaines les concernant.

Au niveau de l'Administration, M. THAON tient à remercier le Directeur Général, Monsieur BRUN pour tout le travail accompli depuis des années car il est à l'origine de cette école qui a débuté à Saint Etienne de Tinée. Il remercie également le Directeur adjoint chargé de l'enseignement, M. VANDAMME et la Chargée de Mission, Mme OTTO-BRUC, qu'il charge de féliciter de sa part l'équipe administrative.

M. THAON rappelle l'affaire DUBREUIL et la rigueur budgétaire imposé par cet affaire au Tribunal Administratif. Actuellement, M. DUBREUIL est mis à disposition au Conservatoire de Grasse depuis février 2001.

M. THAON parle des contacts locaux et de la collaboration de l'Ecole Départementale avec les écoles primaires, les collèges, les associations locales, les curés de la zone de montagne.

Au niveau des élus, il affirme qu'il y a une forte implication des élus, conseillers généraux, maires pour cette structure. C'est le constat fait par M. GARCIN, Inspecteur de la Création et des Enseignements, venu en mai dernier contrôler l'Ecole Départementale de Musique et les enseignants dans toutes les communes.

L'orientation envisagée est une transformation en Ecole Nationale. Certaines communes ont également demandé leur adhésion au Syndicat Mixte.

M. THAON laisse la parole au Docteur FRERE, Vice-Président du Conseil Général, délégué à la Culture.

M. FRERE relate les propos de l'Inspecteur National de la Musique, M. Gérard GARCIN, qui a contrôlé pendant plus d'un mois l'Ecole Départementale, inspecté les enseignants, rencontré les élus, écouté les élèves de la zone de montagne et s'est entretenu avec les membres de la Direction.

M. FRERE souligne que M. GARCIN n'a fait que des louanges de cette établissement, de sa direction et des ses enseignants. Il a même parlé de "la passion des élus" pour cette école.

Le bilan est très favorable car la structure possède toutes les qualités pour devenir une Ecole Nationale ce qui veut dire que l'Ecole Départementale de Musique va donc être reconnue par l'Etat qui va s'impliquer aux cotés du Conseil Général et des communes. Il est nécessaire de mettre tout en oeuvre pour que ce dossier aboutisse et que cette structure soit enfin reconnue officiellement.

M. FRERE se dit très satisfait des conclusions de M. GARCIN et rappelle qu'un rapport complet sera réalisé par l'Inspecteur et diffusé à l'ensemble des élus.

M. TASSY, Délégué Départemental à la Musique et à la Danse, souligne que dans le cadre de ce dossier d'inspection, lors de la prochaine assemblée annuelle de l'ADEM 06, le 13 juillet prochain à 11h00, M. GARCIN prendra la parole en rendant son premier rapport d'inspection car la Délégation a été chargée par le Conseil Général et l'Etat d'envisager un schéma départemental de l'enseignement spécialisé sur l'ensemble du territoire et bien sur dans ce schéma l'Ecole de Musique a un rôle essentiel à tenir.

M. BRUN précise que M. GARCIN souhaite participer en octobre prochain à une réunion du Comité Syndical.

M. THAON laisse la parole à M. Christian ESTROSI, Député, 1er Vice-Président du Conseil Général qui tient à saluer toute l'équipe de M. Roger BRUN et lui témoigner toute sa confiance. M. ESTROSI remercie les Conseillers Généraux, Maires et élus de la montagne pour leur implication et leur contribution apportées à la vie de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes.

M. ESTROSI indique que l'Ecole Départementale de Musique, au delà d'un parcours réalisé comme un outil au service de notre développement économique et de notre aménagement du territoire, a une mission formatrice, éduquer les enfants à l'enseignement de la musique mais elle s'inscrit également dans une véritable politique générale qui a pris une dimension exceptionnelle sous l'autorité notamment du Docteur FRERE, Vice Président chargé de la Culture, des collaborateurs du Conseil Général ayant à charge les affaires culturelles, des Maires et des Conseillers Généraux.

## 1/ ELECTION DU PRESIDENT ET DU BUREAU

Le Comité Syndical, à la suite du renouvellement des membres du Syndicat Mixte, a élu le Bureau qui se compose comme suit:

**Président** : M. Jean THAON  
 36 votants : 31 voix, 5 votes blancs  
**Bureau** : 36 votants, 36 voix pour liste

1<sup>er</sup> Vice-Président : M. Fernand BLANCHI  
 2<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Georges BARBIER  
 3<sup>ème</sup> Vice-Président : D. Alain FRERE  
 4<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Gilbert MARY

**Secrétaire** : M. René REGHEZZA

**Membres délégués** : M. René GILLY  
 Mme Francine SOMARIA  
 Mme Claude RENAUDO  
 M. Jean-Mario LORENZI  
 M. Jean PASCAL

**VOTE A L'UNANIMITE**

**2/ COMPTE DE GESTION 2000 DU COMPTABLE**

Le Payeur Départemental indique que le compte administratif présenté par M. BRUN est conforme à son compte de gestion.

**LE COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2000**

<b>INVESTISSEMENT</b> :	Recettes .....	378 371.68 F
	Dépenses .....	154 089.16 F
	Excédent :	<u>224 282.52 F</u>
<b>FONCTIONNEMENT</b> :	Recettes .....	7 369 145.60 F
	Dépenses .....	6 933 975.08 F
	Excédent :	<u>435 170.52 F</u>

<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>: 659 453.04 F</b>
-----------------------------------	-----------------------

Cet excédent global de clôture représente un fond de trésorerie indispensable pour l'Ecole de Musique lui permettant ainsi de faire face aux dépenses en début d'exercice.

**LE COMPTE ADMINISTRATIF EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**4/ INDEMNITE DE CONSEIL DU PAYEUR DEPARTEMENTAL**

Le Président expose qu'un arrêté du 12/07/90 fixe les conditions d'attribution d'une indemnité de conseil allouée aux Payeurs Départementaux. A l'occasion du renouvellement des membres du Comité, il est nécessaire de reprendre une délibération.

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte est amené à solliciter du Payeur Départemental des prestations de conseil et assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Il y a donc lieu d'octroyer à M. Daniel TREHIN, Payeur Départemental, l'indemnité de conseil calculée par application du tarif prévu à l'article 5 de l'arrêté du 12/07/90.

**5/ QUESTIONS ORALES : néant**

## 6/ QUESTIONS DIVERSES

### ■ Charte de l'enseignement artistique spécialité musique, danse, théâtre

Il s'agit d'un document important édité par le Ministère de la Culture, élaboré au terme d'une large concertation entre l'état, les professionnels et les associations d'élus réunis au sein du Conseil des Collectivités Territoriales. Cette charte donne les bases de fonctionnement des établissements d'enseignement artistique et leurs missions. Trois objectifs à poursuivre :

- la diversification des disciplines,
- la participation à la vie artistique locale,
- le partenariat avec l'Education Nationale par les interventions musicales en milieu scolaire,

M. BRUN confirme que l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes poursuit les objectifs pré-cités depuis sa création.

Cette charte précise également les responsabilités respectives de l'état, des collectivités territoriales, des équipes de direction, des enseignants et M. BRUN conseille vivement aux membres du Comité de prendre connaissance de ce document.

### ■ Manifestations musicales 2000/2001

Etat des manifestations concernant l'année scolaire 2000-2001 sur l'ensemble des secteurs. On peut constater qu'un concert de professeur et une audition d'élève ont été réalisés par centre d'enseignement.

### ■ Examens de fin de cycle 2000-2001

M. BRUN annonce les récompenses obtenues par les élèves lors des examens de fin de cycle réalisés en avril 2001.

### ■ Dossier de rentrée scolaire 2001-2002

Ce dossier comprend les disciplines proposées pour la prochaine rentrée scolaire, le bulletin d'inscription et le planning prévisionnel des réunions de rentrée.

### ■ Stage d'été "Musique et Nature"

Diffusion pour information d'une plaquette d'inscription au stage "Musique et Nature" qui se déroulera à Saint Etienne de Tinée durant la période estivale. En collaboration avec une association et d'autres écoles de musique, l'Ecole Départementale de Musique mettra à disposition du stage du matériel (piano) et en assurera la promotion (diffusion des fiches d'inscription).

## ■ Demandes de subventions auprès de l'Union Européenne

Les demandes de subvention faites à l'Europe ont obtenu un avis favorable.

Trois dossiers ont été présentés :

- le développement des interventions musicales en milieu scolaire,
- l'aide aux manifestations musicales pour les populations de la zone de montagne,
- la mise en valeur des orgues de la Roya.

Il faut cependant que les crédits alloués soient utilisés sur 2001 et il serait opportun que l'on charge le Président de signer et d'engager les démarches nécessaires.

### APPROUVE A L'UNANIMITE

## ■ 1er Festival de Musique du Mercantour

M. BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore, informe les membres du Comité qu'un Festival de Musique du Mercantour se déroulera du 1er juillet au 25 août sur le secteur de la Tinée, Cians, Var et Vésubie, le but étant de s'étendre à tout le Mercantour en proposant des concerts de qualité et notamment huit concerts de très haut niveau afin qu'ils deviennent concurrentiels des Festivals de France et d'Europe. Une conférence de presse avec Mme Eve RUGGERI se déroulera le 6 juillet afin de présenter cette première édition.

La coordination de cette opération s'effectuera par l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes.

Les membres du Comité chargent le Président de la signature de tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Aucune question nouvelle n'étant soulevée, le Président clôt la séance à 19h45.

Fait à Nice, le 23 juillet 2001

LE PRESIDENT,  
Jean THAON  
Conseiller Général

